



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
DÉCISION n° 2022-412
3-6 Autres actes de gestion du domaine privé

OBJET: Convention de mise à disposition du bureau de la Maison des Associations au « PARTI SOCIALISTE SECTION LA TESTE »

DGA Services à la population
Direction de l'action éducative, de la vie sociale et des sports
Service Vie Associative

Réf: CL/ BG 248938

DGS:

DGA:

CAB:

CS:

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la Ville de La Teste de Buch est propriétaire de salles qui ont pour vocation d'accueillir les associations pour y exercer leurs activités,

Considérant que le «**PARTI SOCIALISTE SECTION LA TESTE**» souhaite organiser des réunions,

DECIDE

Article 1 :

De mettre à disposition au «**PARTI SOCIALISTE SECTION LA TESTE**» dont le siège social se situe 14 rue de la Calandrelle - 33260 La Teste de Buch et représenté par son représentant Monsieur Michel CHATEAU, le bureau de la Maison des Associations le 2^{ème} mardi du mois dans les conditions définies par la convention correspondante.

Article 2 :

Cette occupation est consentie à titre gratuit.

La Ville prendra à sa charge les coûts liés à l'usage du lieu.

La convention sera conclue pour la période du 13 septembre 2022 au 13 juin 2023.

Article 3 :

Monsieur Le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 22/08/2022

Patrick DAVET

Pour le MAIRE
et par délégation
Le 1er Adjoint
Gérard SAGNES



Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220822-DEC2022_412-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/08/2022

Affichage : 29/08/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET

